

Après avoir examiné la situation, l'agriculteur a décidé, étant donné que la situation d'autres années antérieures n'était guère différente, de demander l'autorisation de déclarer ses impôts de la même façon. Lui-même et ses comptables ont donc fait leurs calculs et présenté des déclarations modifiées, espérant qu'on reconnaîtrait que ses revenus devaient être imposés comme revenus agricoles. Le ministère a alors changé d'avis. Non seulement il n'a pas accepté les nouvelles déclarations, mais il est revenu sur sa décision et a rejeté celle qu'il avait déjà acceptée. Il a alors établi une nouvelle cotisation réclamant à cet agriculteur des arriérés d'impôts très élevés. Il doit maintenant faire face à d'énormes dépenses et à une lourde tâche afin de prouver qu'il a produit sa déclaration selon les règles. Voilà un exemple parmi bien d'autres qu'on peut trouver dans ma circonscription. Des gens commencent à exploiter des terres agricoles et, quand ils atteignent le seuil de la rentabilité, leurs efforts sont entravés et découragés par le ministère.

Le deuxième cas que je trouve très important et lourd de conséquences pour le secteur agricole, non seulement dans la région de la rivière de la Paix mais partout au Canada, est celui de l'agriculteur débutant. L'endroit où le nouvel agriculteur s'installe ne fait aucune différence, mais la difficulté est bien réelle dans ma région. Le nouvel agriculteur doit envisager de fortes dépenses d'établissement. Elles comprennent l'achat de machines. Quiconque connaît l'agriculture sait qu'il s'agit de sommes considérables. L'agriculteur devra payer les bâtiments et la terre ou, comme cela se produit dans une grande partie de ma circonscription, le défrichement. Il devra déboiser et préparer le terrain pour qu'il puisse être labouré et ensemencé. C'est une vieille tradition dans ma région. Les jeunes ruraux qui voulaient avoir leur propre exploitation agricole n'avaient pas d'autre choix que d'aller gagner de l'argent ailleurs pour le réinvestir dans l'agriculture. Sauf de rares exceptions, pratiquement tout l'argent gagné en dehors de l'agriculture est investi dans les exploitations agricoles pour l'achat de terrains et de machines afin de rentabiliser l'entreprise.

C'est exactement à ce stade que ces jeunes agriculteurs se retrouvent dans une impasse. Cherchant à gagner de l'argent à l'extérieur de leur exploitation, ils perdent leur statut d'agriculteurs à plein temps et deviennent des agriculteurs à temps partiel. Résultat, ils n'ont droit qu'à une déduction limitée de leurs dépenses. En fait, la déduction, dans bien des cas, ne représente guère qu'une goutte d'eau par rapport aux frais réels de développement de l'exploitation.

La question est de savoir si oui ou non cela encourage le développement de nouvelles exploitations. Cela encourage-t-il les jeunes du Canada à se livrer à l'agriculture? Cela favorise-t-il une économie agricole saine? Je ne le pense pas, monsieur le Président. En fait, c'est tout le contraire. Cela décourage les jeunes Canadiens de prendre une part active et importante au

développement de l'économie canadienne. Cela, tout simplement parce qu'une bureaucratie a été mise en place et en raison d'une interprétation d'un article particulier de la loi. Le résultat net, c'est que l'on décourage nos jeunes agriculteurs. Tous les Canadiens en souffriront à l'avenir.

Je voudrais vous donner un autre exemple qui, bien qu'il ne soit pas strictement lié à la loi de l'impôt sur le revenu, démontre le genre de frustration auquel se heurtent de nombreux jeunes agriculteurs. C'est un exemple du genre d'obstacles que la bureaucratie place devant les gens qui prennent le risque de développer des terres ou de saisir des occasions d'affaires, ou qui fournissent de l'emploi et prennent des initiatives que, en tant que Canadiens, nous devrions normalement encourager. L'exemple que j'utiliserai est celui d'un jeune homme qui travaillait à Edmonton comme fonctionnaire. Il a acheté une exploitation agricole dans ma circonscription. Cette exploitation exigeait énormément de travail. Il a donc laissé son emploi et a commencé à la développer à plein temps. Récemment, il a été victime de la hausse des taux d'intérêt, qui a détruit tellement d'entreprises et d'exploitations agricoles dans le pays. A cause de cela, il a dû vendre une bonne partie de sa terre pour réduire sa dette et les intérêts qu'il devait payer. Après l'avoir fait, il s'est servi de l'argent pour acheter quelques vaches laitières et il a obtenu un quota de produits laitiers du gouvernement fédéral. Il croyait avoir bien planifié ses affaires. Il avait investi dans un bon troupeau et il avait ramené son exploitation au minimum. Il avait maintenant son quota et il était prêt à livrer sa crème. Il s'est rendu à la laiterie et il y a appris qu'il ne pourrait pas vendre sa crème. Il avait obtenu un quota, mais il ne pouvait pas livrer sa crème aux laiteries. Voilà donc un jeune agriculteur qui est incapable de vendre son lait. Il ne peut pas se servir de son quota. Maintenant, il a tout investi dans son troupeau de vaches laitières. Il a une jeune famille. Il a travaillé dur et fait bien des sacrifices. Il a investi toutes ses économies et tout ce qu'il possédait et, à cause d'un gâchis bureaucratique, il est acculé à la faillite.

● (1530)

Cette jeune famille perdra bientôt tout ce qu'elle avait et nous avons dû demander une exemption spéciale au ministre pour cet agriculteur parce que son cas est désespéré. Nous attendons maintenant une réponse du ministère. Si nous ne la recevons pas très bientôt, ce jeune agriculteur et sa famille feront face à la faillite et ils perdront tout.

Ce qui se passe dans ce cas-ci ressemble beaucoup aux situations que crée la loi de l'impôt sur le revenu du Canada. Au lieu d'aider les Canadiens et de rester facile à comprendre et acceptable, la loi est devenue un piège bureaucratique, un obstacle qui empêche les contribuables de progresser, d'exploiter leurs possibilités et de réaliser les rêves pour lesquels ils ont travaillé avec acharnement ces dernières années.